

Commune de MARLY
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10/2023

SEANCE DU 31 JANVIER 2023

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers absents excusés : 07
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 07
Nombre de conseillers absents non excusés : 00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. IGEL, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, M. BIEBER, Mme HANSE, M. MADELLA, Mme HAZEMANN, M. TRICHIES, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, M. NOWICKI, M. SURGA, Mme LOUIS, M. ROSE, Mme MOGUEN.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme CASCIOLA (procuration à M. HIRSCHHORN), Mme MOREAU (procuration à Mme VUILLEMIN), Mme BREISTROFF (procuration à Mme LEBARD), M. COLOMBO (procuration à M. MENDES TEIXEIRA), Mme NOEL (procuration à M. LISSMANN), M. NOWICKI (à partir du point 4.2 - procuration à Mme LOUIS), M. MOREL (procuration à M. SURGA), Mme GAUROIS (procuration à M. NOWICKI jusqu'au point 4.1).

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 25 janvier 2023

3.2 - FONCTION PUBLIQUE

Modification de poste – filière technique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial du 17 janvier 2023 ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite d'un agent et du recrutement d'un agent par voie de mutation, il convient de modifier un poste technique.

FILIÈRE	POSTE A SUPPRIMER		DATE D'EFFET
	Nb	Grade	
TECHNIQUE	1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Temps complet	01/01/2023

FILIÈRE	POSTE A CREER		DATE D'EFFET
	Nb	Grade	
TECHNIQUE	1	Adjoint technique territorial Temps complet	01/01/2023

L'exposé de son rapporteur entendu,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 17 janvier 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MODIFIE comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel municipal de la ville,

INSCRIT les crédits en conséquence.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 6 février 2023.

Pour extrait conforme, Marly, le 6 février 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

La secrétaire de séance

Lucie GUEMER DELAFON
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY